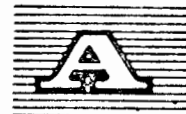


UN LIBRARY

1001 10/7



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.2/32/3

11 octobre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 62 de l'ordre du jour

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Note verbale datée du 28 juillet 1977, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la République populaire de Bulgarie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République populaire de Bulgarie présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur, d'ordre de son gouvernement, de lui transmettre un exemplaire en langue anglaise et un exemplaire en langue russe du document approuvé le 29 décembre 1976 par décision du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, intitulé "Principes généraux régissant la protection, la préservation et la mise en valeur de l'environnement dans l'unité territoriale de la côté bulgare de la mer Noire" et "Principes généraux régissant la protection, la préservation et la mise en valeur de l'environnement dans l'unité territoriale du Danubé".

La Mission permanente prie le Secrétaire général de bien vouloir porter à l'attention de l'Assemblée générale le document du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie susmentionné 1/, au titre du point 62 de l'ordre du jour de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale intitulé "Programme des Nations Unies pour l'environnement".

1/ Disponible en anglais et en russe seulement.

77-19302

(1 p.)